



Précis Dalloz

droit des transports terrestres et aériens

René Rodière
Barthélémy Mercadal

Cinquième édition



DALLOZ

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

Objet du droit des transports	1
Développement des transports	1
Chiffres	3
Besoins de financement	5
Techniques nouvelles	5
Transports publics et transports privés	6
Transports réguliers et transports à la commande	7
Bibliographie	9

PREMIÈRE PARTIE

ORGANISATION DES TRANSPORTS

Objet et plan de cette partie	13
-------------------------------------	----

TITRE I

POLITIQUE DES TRANSPORTS ET ACCÈS A LA PROFESSION

Disparition de la liberté	15
CHAPITRE I. — LES CHEMINS DE FER	17
Interventions de l'Etat dès l'origine	17

Réseaux et SNCF	19
Affaiblissement de ses obligations de service public	22
Le SERNAM	25
Embranchements particuliers	26
Wagons de particuliers	28
Voies et engins	29
 CHAPITRE II. — LES ENTREPRISES ROUTIÈRES	 31
Disparition de la liberté	31
Textes de coordination	32
 SECTION 1. — Les entreprises de transport routier de voyageurs	 34
Principe de la loi d'orientation	34
Les plans de transport départementaux	36
Les services nouveaux	37
Services de transport libres	37
Ramassages scolaires	38
Transports soustraits à la LOTI, mais soumis à une autre réglementation	39
Fonctionnement des services routiers soumis au plan	40
Services publics réguliers	40
Services publics à la demande	42
Services occasionnels	42
Gares routières	43
 SECTION 2. — Transports routiers de marchandises et coordination rail-route	 43
Développement des transports routiers de marchandises	43
Nouveau régime	45
Contingentement	45
Les zones	47
Transport de conteneurs vides	47
Principe : l'inscription au registre	48
Les licences	49
Services réguliers	50
Transports spécialisés	51
Transports échappant à cette réglementation	51
Transports pour propre compte	52
Transports effectués par des intermédiaires du commerce ..	54
Coopératives et groupements	55
Mesures de coordination proprement dites	56
Remplacement de services ferroviaires par des services routiers	56
Encouragements aux transports combinés rail-route	57
Organisation professionnelle	58
Bureaux de fret	59

Appairage	60
Mesures communautaires	60
 SECTION 3. — La profession de loueur de véhicules routiers	 61
Intérêt et importance	61
Registre des loueurs	63
Titre d'exploitation	63
Organisation professionnelle	64
 SECTION 4. — Réglementation de la profession de commissionnaire de transports	 64
Textes et catégories	64
Réglementation	66
Devoirs des commissionnaires	67
Contrôle et sanctions	68
 SECTION 5. — Les sanctions de la coordination rail-route	 69
Mesures de contrôle	69
Sanctions administratives	70
Sanctions pénales	71
Infractions	72
Constataction et poursuite des infractions	72
La SNCF peut-elle se constituer partie civile ?	74
Pouvoir des transporteurs routiers	75
Recevabilité de l'action en dommages-intérêts de la SNCF, d'un syndicat de transporteurs, d'un transporteur isolé ...	76
Quantum des dommages-intérêts	77
L'infraction et le responsable	79
Quand l'infraction est-elle réalisée ?	80
Qui est responsable ?	80
Visite technique des véhicules	83
 Appendice au chapitre II	 85
Voies et engins routiers	85
 CHAPITRE III. — LES ENTREPRISES FLUVIALES	 87
Protection des artisans bateliers	87
Défense contre l'envahissement de la profession	89
Politique communautaire	90
Contrôle de l'immatriculation des bateaux français	91
Discipline de la profession	92
Fixation des frets	94
Courtiers de fret	94

La coordination proprement dite voie d'eau-rail	95
Réglementation de la traction	95
Appendice au chapitre III	97
Statut des bateaux de rivière	97
Immatriculation	97
Publicité	98
Privileges spéciaux sur bateaux	98
Hypothèque fluviale	99
Organisation professionnelle	100
 CHAPITRE IV. — LES ENTREPRISES AÉRIENNES	101
De la liberté au contrôle	101
Statut d'Air France	103
Coordination des transports aériens	104
Mesures communautaires	106
Liaisons internationales	106
 Appendice au chapitre IV	108
Voies aériennes. Liberté des airs ou souveraineté des Etats	108
L'utilisation des voies aériennes	109
Aérodromes et aéroports	110
Statut des aéronefs	112
Convention de Genève de 1948	113
Hypothèque aérienne	115
Gage	116
Mesures de contrainte ou d'exécution	116

TITRE II

RÉGIME DES ENTREPRISES DE TRANSPORT

Leurs obligations de service public	119
 CHAPITRE I. — EXISTENCE ET TENEUR DU SERVICE PUBLIC	121
Principe	121
Entreprises ferroviaires	122
Entreprises routières	124
Entreprises fluviales	125
 CHAPITRE II. — LA CONDITION DES USAGERS DEVANT LE SERVICE	127

Objectifs	127
 SECTION 1. — Les conditions offertes aux usagers	129
Coûts du transport	129
Tarifs et réglementation des prix	130
Etablissement des tarifs SNCF	130
Nature juridique des tarifs	133
Statut des tarifs devant la jurisprudence	135
Conditions générales du SERNAM	137
Tarifs routiers	138
Tarifs routiers de marchandises	139
Détermination de la tarification de référence	140
Autres services routiers	140
Transports aériens	141
 SECTION 2. — La nature juridique des relations entre le service et les usagers	141
Thèse réglementaire	141
Théories hybrides et théories honteuses	142
Théorie civiliste	143

DEUXIÈME PARTIE

LES ACTES JURIDIQUES DE TRANSPORT

Objet et plan de cette partie	147
-------------------------------------	-----

TITRE I

CADRES JURIDIQUES

Objet de ce titre	149
Textes des codes napoléoniens	150
 A. — Transports ferroviaires internationaux	151
Les Conventions de Berne	151
Champ d'application de la COTIF (appendice B relatif aux règles uniformes concernant le contrat de transport international ferroviaire des marchandises RU-CIM)	153
Jeu de la CIM-COTIF	154
La CIV-COTIF	156
 B. — Transports routiers	158

Textes	158
Domaine et jeu de la CMR	158
Convention pour les voyageurs	161
C. — Transports aériens	161
Transports internes	161
Convention de Varsovie	162
Protocole de La Haye et crise de la Convention	163
Protocoles de Guatemala City et de Montréal	164
Le domaine de la Convention de Varsovie	165
Situation des Etats nouveaux	168
D. — Transports fluviaux	169
Textes et projets	169
E. — Transports internationaux non régis par une convention internationale	170
Conflits de lois	170

TITRE II

LES CONTRATS

CHAPITRE I. — LE CONTRAT DE TRANSPORT DE MARCHANDISES	173
Introduction	173
Définition	173
1 ^{er} élément : déplacement	174
Le déplacement doit être l'objet principal du contrat	175
2 ^e élément : maîtrise de l'opération	177
3 ^e élément : voiturier professionnel	178
Classifications	179
SECTION 1. — Formation du contrat	180
§ 1. — NATURE DU CONTRAT	180
Caractère consensuel	180
Exceptions	181
Commercial ou mixte ?	182
§ 2. — CONCLUSION	182
Application du droit commun	182
Règles spéciales	183
§ 3. — OBJETS DU CONTRAT	185
A. — Cargaison	185

Marchandises à transporter	185
Marchandises dangereuses ou infectes	186
B. — Prix du transport	187
Règle commune à tous les transports : interdiction des primes	187
Règles ferroviaires	187
Incidences des fausses indications	188
Fret routier	189
Fret sur avions	189
§ 4. — PREUVE DU CONTRAT ET DOCUMENTS DE TRANSPORT	190
Lettre de voiture et récépissé	190
A. — Les documents de transports en usage	192
Transports ferroviaires internes	192
Transports internationaux soumis à la CIM-COTIF	193
Transports sur route	193
Transports fluviaux	194
Transports aériens	195
B. — Fonction des documents	196
Variété des fonctions possibles et exigences correspondantes	196
Applications	197
C. — Preuve du contrat	197
Contrat commercial ou mixte	197
SECTION 2. — Exécution du contrat	198
Obligations assumées	198
§ 1. — ACHEMINEMENT DE LA MARCHANDISE À DESTINATION	199
A. — Opérations préalables	199
Présentation de la marchandise	199
Vérification par le voiturier	200
Pesage et comptage	201
Prise en charge	202
La fourniture de l'engin	203
Chargement : à qui il incombe	204
Vérification du transporteur	206
Dommages au cours du chargement	207
Complication tenant à la fourniture d'engins de levage par le voiturier	208
Dommages causés aux préposés de l'expéditeur	209
Incidence du chargement par l'expéditeur sur la responsabilité du transporteur	210
Arrimage et bâchage	210

B. — <i>Déplacement</i>	211
Itinéraire	211
Délais de transport	212
Transports ferroviaires	213
Autres transports	215
Soins à la marchandise en cours de route	216
Transbordement	217
Changements de destination. Principe	218
Applications	218
Effet du changement de destinataire	219
Saisies en cours de route	220
C. — <i>Livraison</i>	220
Définition	220
Lieu	221
Déchargement	222
Livraison en gare	223
Livraison à un tiers sans qualité	225
Acceptation et vérification du destinataire	225
Décharge au voiturier	226
Refus de prendre livraison	227
Effets de la faillite du destinataire sur la livraison	229
§ 2. — DES CAS OÙ L'ENGIN DE TRANSPORT N'EST PAS FOURNI PAR LE TRANSPORTEUR	230
Pratique et analyse juridique	230
Usage des wagons de particuliers par leurs propriétaires ...	231
Dommages dus aux vices du wagon	231
Utilisation des wagons de particuliers par d'autres que leurs propriétaires	233
§ 3. — OBLIGATIONS ACCESSOIRES DES VOITURIERS	235
Variété	235
Expéditions contre remboursement	235
Livraison contre remise d'un chèque sans provision	236
Déboursés	238
Consigne et magasinage	239
Location de hangars, entrepôts, quais couverts	240
§ 4. — PAIEMENT DU PRIX DU TRANSPORT	241
Montant	241
Modalités du paiement	244
Expéditions en port dû	245
Paiement par chèque	246
Règles spéciales à certains modes de transport	246
Privilège	247
Extinction, exercice du privilège	248
Autres garanties	248

Actions en redressement du prix payé	249
SECTION 3. — Responsabilité du voiturier	250
Délimitation du sujet	250
Sévérité relative du système	251
Garde des choses transportées	252
A. — <i>Dommages causés par le transport</i>	253
Faits à établir suivant la variété des dommages	253
Avaries dues au retard	254
Le retard suivant la COTIF et la CMR	256
Liberté et admissibilité des preuves	256
Ancienne exception édictée par la CIM	257
Indications tirées du document de transport, de la décharge donnée au voiturier, du bon état apparent du chargement	258
Expertise de l'article 106 du Code de commerce	259
Conditions de l'article 106	260
Procédure de l'article 106	261
Portée et valeur probante de l'expertise	262
Frais de l'expertise	263
Autres modes de constat	264
Les constatations d'après la COTIF	264
B. — <i>Présomption de responsabilité des transporteurs ferroviaires, routiers et fluviaux</i>	266
1 ^o Régime légal	266
Principe	266
Preuve contraire administrée par le voiturier	267
Les causes de libération du transporteur	268
Les événements de la nature	268
Effets de la guerre	269
Accidents de l'entreprise	270
L'impropriété des engins de transport	271
Impropriété des wagons	272
Le fait des tiers	273
Le fait de l'expéditeur	275
Le vice de la chose	278
Déchets de route	280
Règles spéciales à la CIM-COTIF	280
Déchets de route dans la CIM-COTIF	283
Règles spéciales à la CMR	284
Effets des causes de libération	284
2 ^o Régime conventionnel	286
Variété et sens divers des clauses	286
Clauses élisives de responsabilité proprement dites. Règles de droit commun	287
Loi Rabier	287
Loi Rabier et contrat de vente	289

C. — Réparation dans les transports ferroviaires, routiers et fluviaux	290
1 ^o Règles communes	290
Transposition des règles du droit commun	290
Forme de la réparation	292
Evaluation des dommages-intérêts	293
2 ^o Règles particulières	295
Transports ferroviaires internes	295
Transports soumis à la COTIF	296
Transports routiers internes	297
Transports soumis à la CMR	298
D. — Responsabilité et réparation dans les transports aériens	299
Les textes	299
Principe de responsabilité	300
Réparation	301
Rigidité du système	303
SECTION 4. — Contentieux	303
§ 1. — RÈGLES DE COMPÉTENCE	303
A. — <i>Compétence d'attribution</i>	303
Règles générales et particulières	303
B. — <i>Compétence territoriale</i>	305
Tribunal du défendeur	305
Jurisprudence des gares principales	305
Compétence au titre contractuel	306
Tribunal du lieu du dommage	306
Transports internationaux	306
Clauses d'attribution de compétence et clauses compromissaires	308
§ 2. — FIN DE NON-RECEVOIR	309
L'article 105 du Code de commerce et ses modifications	309
Domaine de la forclusion	310
Conditions de la fin de non-recevoir	312
Procédés pour éviter la forclusion	313
1 ^{er} procédé : les protestations en forme	314
2 ^e procédé : les réserves	315
3 ^e procédé : la demande d'expertise	317
Fonctionnement de la forclusion	318
La forclusion dans la COTIF	319
Convention de Varsovie	319
Le système de la CMR	320
§ 3. — PRESCRIPTION EXTINCTIVE	322

Domaine de la prescription annale	322
Computation du délai	325
Régime de la prescription et conséquence de sa nature juridique	327
Renonciation, clauses abrégatives et clauses allongeant la prescription	328
Actions récursoires	329
Effets de la prescription	329
La prescription dans la COTIF et la CMR	330
Dans la Convention de Varsovie	331
§ 4. — PARTICULARITÉS CONCERNANT LES ACTIONS EN RESPONSABILITÉ	332
Rappel et indications tirées de la nature de la responsabilité	332
Qui peut agir en responsabilité ?	333
Exigence préalable d'une mise en demeure	335
Extinction de l'action	335
CHAPITRE II. — COMMISSION DE TRANSPORT ET TRANSPORTS SUCCESSIFS DE MARCHANDISES	337
Textes	337
Articulation des transports successifs et commission de transport	339
SECTION 1. — La commission de transport de marchandises	339
Originalité de son statut privé	339
Idée générale	341
Définition	342
Déménageurs	343
Différences avec les contrats voisins	344
Appellations diverses	345
§ 1. — FORMATION ET EFFETS DU CONTRAT	346
Conclusion et preuve	346
Obligations du commettant	346
Privilege du commissionnaire	347
Obligations du commissionnaire. Obligation principale	349
Autres devoirs du commissionnaire	351
§ 2. — RESPONSABILITÉ DU COMMISSIONNAIRE	352
Double responsabilité	352
A. — <i>Responsabilité du fait personnel</i>	353
Sanction de ses fautes personnelles	353
Réparation	356

Responsabilité comme voiturier	357
B. — Garantie du fait d'autrui	358
L'article 99 du Code de commerce	358
Commissionnaires successifs	359
Nature juridique	360
Jeu et utilité de l'article 99	361
Clauses de non-responsabilité	362
Conséquences de l'indépendance des voituriers	363
Rapports du voiturier et du commissionnaire	364
Contentieux	365
SECTION 2. — Transports successifs	367
Variété des situations	367
1 ^{re} situation : les voituriers n'ont entre eux aucun lien de droit	367
Intervention d'un transitaire	368
Statut du transitaire	371
Transporteurs aériens successifs	372
2 ^e situation : il y a commission de transport	372
Situation du dernier transporteur	374
Recours entre voituriers	375
3 ^e situation : il y a un titre de transport unique	376
Transports homogènes	376
Transports mixtes ou combinés	378
Transports fer-mer, jadis soumis à l'article 2, paragraphe 1 de la CIM	380
Transports fer-mer, soumis à l'article 48 de la COTIF, RUCIM	381
Transports fer-mer sous connaissance direct	382
Transports air-fer	383
Transports route-fer, route-air, route-voie d'eau et route-mer	384
CHAPITRE III. — LOCATIONS DE VÉHICULES	385
SECTION 1. — Location de camions	385
Contrat de location	385
Effets des locations	386
Location avec ou sans chauffeur	387
Affrètement avec engagement de recette au bénéfice du transporteur affrété	389
SECTION 2. — Location d'aéronefs	390
Variété des opérations	390
Utilisation de l'appareil loué pour le transport. Convention de Guadalajara	392

CHAPITRE IV. — CONTRAT DE TRANSPORT DE PERSONNES	395
SECTION 1. — Généralités	395
Textes	395
Définition	396
Applications	397
Classifications	399
Conflit de lois	399
SECTION 2. — Formation du contrat	400
Consensualisme	400
Sur les services réguliers	400
Abonnements, carnets de tickets	401
Titres de transport	402
Le billet de passage dans la Convention de Varsovie	403
SECTION 3. — Exécution du contrat	404
Obligations du voyageur	404
Prix de la place	405
Protection pénale des voituriers	406
Indemnités forfaitaires et transactions	406
Obligations du voiturier	407
SECTION 4. — Responsabilité des transporteurs	408
§ 1. — RÉGIME LÉGAL POUR LES TRANSPORTEURS TERRESTRES	408
Etablissement de l'obligation de sécurité	408
Défense de la règle contractuelle	409
Débiteurs de l'obligation contractuelle de sécurité	410
Créanciers	411
Ayants cause du voyageur	412
Critique	413
Durée de l'obligation de sécurité	414
Point de départ et fin	414
Interruptions de l'obligation	415
Statut des accidents survenus sur les quais et dans les couloirs intérieurs des gares ou dans les gares routières	416
Contenu et portée de l'obligation de sécurité	416
Obligation de résultat	416
Présomption de responsabilité	418
Cas de force majeure	419
Fait et faute d'un tiers	420
Fait et faute de la victime	421

Règles internationales	423
Réparation des dommages	424
Réparation des dommages dus au retard	425
Action en responsabilité	426
§ 2. — MODIFICATIONS CONVENTIONNELLES EN MATIÈRE TERRESTRE	426
Validité des clauses	426
§ 3. — RÉGIME LÉGAL POUR LES TRANSPORTEURS AÉRIENS	427
Textes	427
Principes	428
A. — <i>Domaine</i>	429
Durée de l'obligation de sécurité	429
B. — <i>Conditions de la responsabilité</i>	430
Régime actuel	430
Futur système	432
C. — <i>Réparation</i>	434
Régime actuel	434
Accord de Montréal	437
Système futur	438
Les raisons de cette stagnation	438
D. — <i>Rigidité du système</i>	439
Caractère impératif des règles de responsabilité et de réparation	439
E. — <i>Contentieux de l'action en responsabilité</i>	440
Prescription	440
Incidence du caractère délictueux de la faute reprochée au chef de bord	441
Compétence	443
SECTION 5. — Transport des bagages	445
Définition	445
Porteurs	445
Bagages à main	446
Bagages enregistrés	448
Les bagages selon la CIV-COTIF	449
Les bagages en transport aérien	450
SECTION 6. — Agences de voyages	451
Statut public	451
Variété juridique des contrats conclus par les agences	452
Double responsabilité	454
Responsabilité du fait personnel	454

Responsabilité pour autrui	455
Obligations des parties	456
Convention internationale de Bruxelles	457
SECTION 7. — Contentieux général	458
Compétence	458
Prescription	459
INDEX ALPHABÉTIQUE	461